



# BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

## DECISION N°122/2015/BVG

### PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DU TEST DE RECRUTEMENT DE DIX (10) ASSISTANTS VERIFICATEURS POUR LE COMPTE DU BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL

#### Le Vérificateur Général,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2012-009 du 08 février 2012 abrogeant et remplaçant la Loi n°03-030 du 25 août 2003 instituant le Vérificateur Général ;
- Vu le Décret n°2011-156/P-RM du 30 mars 2011 portant nomination du Vérificateur Général ;
- Vu les termes de référence pour le test de recrutement de dix (10) Assistants Vérificateurs en date du 27 juin 2014 ;
- Vu l'avis de recrutement de dix (10) Assistants Vérificateurs en date du 27 juin 2014 ;
- Vu l'avis rectificatif du 4 août 2014 portant sur l'assouplissement des conditions liées à l'expérience des candidats modifiant l'avis du 27 juin 2014 ;
- Vu la Décision n° 217/2014/BVG du 5 septembre 2014 portant création d'une Commission pour le recrutement de dix (10) Vérificateurs pour le compte du Bureau du Vérificateur Général ;
- Vu les termes de référence pour la correction des épreuves du test de recrutement de Vérificateur Assistant en date du 26 janvier 2015 ;
- Vu le Contrat Simplifié n°01/2015/BVG du 28 janvier 2015 conclu avec l'Association des Contrôleurs, Inspecteurs et Auditeurs du Mali (ACIAM) portant sur la correction des épreuves d'Audit et de Contrôle Interne dans le cadre du recrutement de dix (10) Vérificateurs Assistants pour le compte du Bureau du Vérificateur Général ;
- Vu la Décision n°102 BIS/2015/BVG du 15 avril 2015 portant création d'une Commission chargée de l'organisation de la phase orale du test de recrutement de dix (10) Assistants Vérificateurs pour le compte du Bureau du Vérificateur Général ;
- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission chargée de l'organisation de la phase orale du test de recrutement de dix (10) Assistants Vérificateurs pour le compte du Bureau du Vérificateur Général en date du 27 avril 2015 ;
- Vu les nécessités de services ;

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Les candidats dont les noms suivent et classés par ordre de mérite sont déclarés admis au test de recrutement de dix (10) Assistants Vérificateurs pour le compte du Bureau du Vérificateur Général. Il s'agit de :

| Rang                | Nom       | Prénoms    |
|---------------------|-----------|------------|
| 1 <sup>er</sup>     | SANOGO    | Seydou     |
| 1 <sup>er</sup> ex  | DIARRA    | Kadiatou   |
| 3 <sup>ème</sup>    | TANGARA   | Gaoussou   |
| 4 <sup>ème</sup>    | DEMBELE   | Kounadia   |
| 5 <sup>ème</sup>    | COULIBALY | Daouda     |
| 5 <sup>ème</sup> ex | KEITA     | Seydou     |
| 7 <sup>ème</sup>    | FAÏSSAL   | Ibrahim    |
| 8 <sup>ème</sup>    | COULIBALY | Diakaridia |
| 8 <sup>ème</sup> ex | DIARRA    | Nouhoum    |
| 8 <sup>ème</sup> ex | SOGODOGO  | Siaka      |

**Article 2** : La présente Décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 4 mai 2015

**Ampliations :**

- Original..... 1
- SG- SEGAL .... 1
- DAF..... 1
- BRH.....1
- Intéressés..... 10
- Archives.....1/15



**Le Vérificateur Général**

**Amadou Ousmane TOURE**  
**Officier de l'Ordre National**